



*Procès Verbal de la séance*  
*du Conseil Municipal*  
*vendredi 4 février 2022*

L'an deux mil vingt-deux, le 4 février à 18 heures, le Conseil Municipal convoqué le 29 janvier 2022 s'est réuni à la Mairie, dans la salle de ses séances.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
M. Dominique BAERT	X			
Mme Myriam DE SMEDT	X			
M Sébastien FITAMANT		M. BAERT	X	
Mme Michèle COQUELLE	X			
M. Henri GADAUT	X			
M. Tarik MEKKI		Mme OSSON	X	
Mme Zohra REIFFERS	X			
M. Karl MONRABAL		Mme DE SMEDT	X	
Mme Martine LEBLANC		Mme LEMOINE	X	
M. Gilbert CHARLES	X			
Mme Myriam LESTIENNE	X			
M. Azedine TALEB-AHMED		Mme CHANTRIE	X	
Mme Sylvie ZAIDI		Mme GUILBERT	X	
M. J.Philippe DUMOULIN	X			
M. Jacques DELFOSSE	X			
M. Guy-Noël LEMAY	X			
M. Steeve DE MATOS	X			
M. Benjamin CAILLIERET	X			
Mme Annie CHANTRIE	X			
Mme Emeline BOITTE		Mme LESTIENNE	X	
M. Pascal LUCAS		Mme COQUELLE	X	
Mme Basma HAMMAMI-BELAID		M. GADAUT	X	
Mme Béatrice DUJARDIN		M. LEMAY	X	
Mme Laureen LEMOINE	X			
M. Rabah DAHMANI	X			
Mme Paméla GUILBERT	X			
M. Steven MARROUKI		M. DAHMANI	X	
Mme Catherine OSSON	X			
Mme Océane LEVEQUE	X			
Mme Lina DJAFER-CHERIF		M. DUMOULIN	X	
M. Veysal KIRAZ		M. CAILLIERET	X	
Mme Laura DELPLANQUE		M. DELFOSSE	X	
M. Brice WETE-MATOUBA		M. DE MATOS	X	
M. Michel DEBAETS	X			
M. Christophe RICCI	X			
Mme Marjorie DELRUE	X			
M. Denis CROIGNY		M. RICCI	X	
Mme Sophie FELIX		Mme DELRUE	X	
M. Messaoud CHAYANI		M. RICCI	X	
M. J.François SOYEZ	X			
M. Abdel DENFER		M. SOYEZ	X	
Mme Marjory FARACI		M. SOYEZ	X	
Mme Axelle DELANNOY		M. CHARLES	X	

## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2022

Cher(e)s Collègues,

Bienvenue pour cette première séance du Conseil Municipal de l'année 2022 mais qui se tient à nouveau à effectifs réduits conformément aux préconisations préfectorales face à la situation sanitaire, et que nous mettons en œuvre en accord avec les Présidents de groupe.

En application de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021, le quorum est donc abaissé à un tiers et chaque Conseiller Municipal peut être porteur de deux procurations. C'est sous l'égide de ces dispositions que nous tenons le présent conseil.

La réunion se déroule sans public, la retransmission directe de nos débats sur les réseaux sociaux lui donnant le caractère public obligatoire.

Il y a donc lieu de procéder à l'appel. Monsieur le Directeur Général des Services, si vous voulez bien y procéder.

### *APPEL*

Pour ceux qui nous écoutent, je préfère préciser, en effet, que ces absences d'élus sont justifiées par ce que j'ai annoncé au début de la séance. C'est pour les raisons sanitaires et suivant en cela les directives de la Préfecture que nous tenons le Conseil à raison d'un élu sur deux. Ce ne sont pas d'ailleurs les mêmes d'une séance à l'autre, enfin pas toujours, il y a quelques points fixes, mais voilà ce ne sont pas des absences de complaisance, ce sont des absences motivées par les raisons sanitaires qui veulent que nous ne nous réunissons pas à 43 mais à la moitié des effectifs.

Nous arrivons à la désignation de la secrétaire. Madame Océane LEVEQUE nous honorant de sa présence, étant la benjamine de cette séance, je suppose qu'il n'y a pas d'objection à ce qu'elle puisse renouveler sa fonction perpétuelle de secrétaire, enfin tant que vous aurez l'âge. Y-a-t-il une objection ? Il en est ainsi décidé.

Il y a lieu de valider le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021. Je n'ai pas été saisi d'observations. Y en a-t-il ? Il est donc adopté à l'unanimité.

## COMMUNICATIONS (2)

Je n'ai pas de communication métropolitaine, puisque le prochain Conseil de la MEL n'aura lieu que le 25 février prochain. Donc seulement deux communications et une information.

### **Indemnités des élus**

En vertu de l'article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, vous avez reçu l'état annuel des indemnités des élus siégeant au Conseil Municipal, au titre de leur mandat en 2021. Cet état doit vous être communiqué avant l'examen du budget de la commune.

### **Nouveau Président**

Je vous informe que Monsieur Jean-Philippe DUMOULIN a été élu au poste de Président de l'Office Municipal de l'Education Permanente en remplacement de notre regretté collègue Jean VANDOORNE, à qui nous adressons une pensée volante, comme on dit maintenant, une pensée affectueuse. Je souhaite à Monsieur DUMOULIN pleine réussite dans ces fonctions auxquelles nous sommes très attachées.

## Information

Mes Chers Collègues, comme je suis dans le carnet rose, en toute discrétion bien entendu et puisqu'il n'y a que quelques milliers de personnes qui nous écoutent, je souhaite un bon anniversaire à nos Collègues et amis, Guy-Noël LEMAY et Gilbert CHARLES. Vous pouvez les applaudir parce qu'ils auraient pu être chez eux pour fêter leur anniversaire mais ils ont choisi, spontanément, n'est-ce pas Gilbert, de venir voter le budget de la Commune, n'est-ce pas Guy-Noël. Tout le monde sait que vous étiez particulièrement ravis de le faire et on vous en félicite. En tout cas bon anniversaire mes Chers Collègues. On essaiera de ne pas vous retenir trop longtemps

## VOEU

Un vœu est formulé par la Majorité. Je passe la parole à Monsieur Rabah DAHMANI, Conseiller délégué à l'accompagnement des personnes handicapées pour le présenter.

Monsieur le Maire, mes Chers(es) Collègues,

En tant qu'Elu en charge de l'accompagnement des personnes handicapées, j'ai été choqué, blessé des propos d'un candidat aux élections présidentielles qui préconise pour leur scolarité, de regrouper les enfants handicapés dans des établissements spécialisés. Cette proposition est une proposition d'exclusion !

Exclusion, ce mot révulse notre majorité, et je l'espère tout notre Conseil.

Ici, à Watrelos, nous défendons et revendiquons le droit à la scolarisation pour tous, pour tous les enfants dans nos écoles, handicapés ou non. Nous considérons que l'accueil des enfants porteurs de handicap répond à un enjeu de société car au-delà de l'accueil de l'enfant lui-même, il permet d'amener les autres enfants à se familiariser à la différence pour construire une société elle-même inclusive.

Ici à Watrelos, dans nos multi-accueils de la petite enfance, nous avons développé l'accueil : 27 enfants l'ont été depuis 2016 ; un référent « Santé et Accueil inclusif » sera installé dans chaque établissement cette année.

Dans nos écoles, la ville intervient en soutien de l'Education Nationale, d'abord en adaptant les locaux d'enseignement. Ainsi « l'Agenda pluriannuel d'accessibilité programmé » (Ad'AP) depuis 2016 permet d'adapter écoles et restaurants : nous y avons consacré plus d'un million d'euros depuis 2016.

Sur la commune, là aussi en lien avec l'Education Nationale nous disposons d'un « Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé » (PIAL) ; des « Assistants de vie scolaire » (AVS) assurent un accompagnement individuel pour un maintien en classe. 5 classes ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) sont réparties sur le territoire Watrelosien ; et depuis 2018, à l'école Jean Jaurès, nous avons soutenu l'ouverture d'un « Dispositif Autisme Maternel », avec un enseignant spécialisé supplémentaire.

Pour les temps périscolaires aussi nous réalisons des adaptations.

Ici à Watrelos, dans notre Projet Educatif Territorial 2021-2024, nous portons le combat de « l'Égalité d'accès à l'éducation ».

Ici à Watrelos nous voulons inclure, pas exclure !

Ici à Watrelos, nous faisons nôtre la phrase d'Antoine de St Exupéry : « *Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser tu m'enrichis* ».

Voilà pourquoi, le Conseil Municipal de Watrelos :

- exprime que c'est un devoir de la République d'avoir une école inclusive ;
- demande que l'école inclusive soit reconnue « grande cause nationale ».

**Monsieur le Maire**

Y a-t-il des interventions ?

**Monsieur SOYEZ**

Monsieur le Maire, Chers Collègues,  
Monsieur DAHMANI,

Je suis d'accord avec vous sur le besoin et la nécessité même d'inclure les enfants porteurs de handicap, ça l'est d'ailleurs dans les classes maternelles, c'est obligatoire. A partir de la primaire, c'est en fonction de la décision du comité du handicap enfin la MDPH en fait. Mais je pense que là vous cherchez la polémique politique parce que vous interprétez un propos sorti de son contexte. Et je connais, moi, des gens qui appuient l'inclusion des enfants handicapés en classe normale mais je connais, aussi, des parents qui se plaignent de ne pas avoir de structures adaptées. Je connais, aussi, des AESH, ils sont 117 000 en France à peu près et ils ont 320 000 enfants à gérer donc ça fait au moins 2 par AESH : est-ce suffisant, Monsieur DAHMANI ? Je vous pose la question. Et quand il faut remplacer, ils arrivent jusqu'à 4 enfants en difficulté et ils doivent les gérer.

Alors plutôt que de faire de la polémique politicienne, je vous invite plutôt à faire de la réflexion et à proposer comment pallier le problème, parce que beaucoup de nos jeunes enfants handicapés sont scolarisés dans des établissements spécialisés et généralement en Belgique ou plus loin dans la France ce qui implique beaucoup de dépenses et de difficultés pour les familles et ces enfants en difficulté.

J'en ai terminé, je pense que la polémique n'a pas lieu d'être !

**Monsieur le Maire**

Concrètement c'est quoi votre intention de vote ?

**Monsieur SOYEZ**

Mon intention de vote sera l'abstention juste parce que je ne cautionne pas la polémique.

**Monsieur le Maire**

Monsieur RICCI pour le groupe « Avec vous pour Wattrelos » ?

**Monsieur RICCI**

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Je ne voulais pas prendre la parole parce qu'il y a des sujets où il n'y a pas de polémique possible. De tels propos sont scandaleux ! Donc, simplement, je voudrais affirmer haut et fort que le groupe « Avec vous pour Wattrelos » votera évidemment ce vœu qui est légitime et on vous accompagne sans aucune ambiguïté

**Monsieur le Maire**

Madame OSSON pour la Majorité ?

**Madame OSSON**

Merci Monsieur le Maire.

Monsieur DAHMANI, nous sommes très nombreux, ici, à partager votre indignation face à ces propos de ce candidat dont je tairai le nom et également du service après-vente qui a été fait médiatiquement par ses soutiens.

L'école de la République, elle accueille tous les enfants sans distinction, ni de race, ni d'origine, ni de difficulté, ni de sexe, c'est le symbole même du bras armé de la République.

C'est pourquoi les familles revendiquent, et à juste titre, depuis tant d'années à ce que leurs enfants soient accueillis comme tous les enfants de la République Française.

Moi, je ne dirais pas que c'est une polémique, moi, je dirais que c'est une colère saine et qu'il faut, en tant qu'élus, prendre nos responsabilités et savoir s'indigner au bon moment. Tous les élus, ici, je pense aux élus au logement, je pense aux élus du CCAS, je pense à vous Monsieur DAHMANI qui êtes très investi sur cette cause, je pense à Monsieur GADAUT sur la sécurité, tous les élus, ici, nous avons cette thématique à traiter dans nos permanences quand nous recevons des gens parce que les enfants, les personnes porteuses de handicap sont des personnes comme tout le monde et vivent comme tout le monde.

Je retiendrai de vos propos, Monsieur SOYEZ, qu'en France il y a 125 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap et nous sommes quelques-unes enseignantes, ici, à témoigner qu'en 2012 il n'y avait plus personne dans les écoles pour accompagner ces enfants.

C'est un vrai changement, c'est une volonté politique et soyons fiers de faire de la politique quand la cause est juste.

Ces agents sont désormais membres de l'Education Nationale, ils ont été augmentés de 35 % en 5 ans et, grâce à eux, c'est 220 000 élèves qui sont désormais accompagnés, soit 45 % de plus qu'en 2017.

Mais je voudrais revenir sur quelque chose qui revient tout le temps parce que, en tant que rapporteur de la mission « enseignement scolaire », c'est un débat à l'Assemblée Nationale. Tous les enfants porteurs de handicap n'ont pas forcément besoin d'un AESH à tout moment dans leur scolarité parce que l'école de la République, elle rend les enfants autonomes. Un enfant peut très bien rentrer en CP et avoir besoin d'un AESH pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et comme les enseignants sont investis sur cette cause, ils finissent par rendre les enfants autonomes. Un enfant qui a un AESH pour des problèmes de lecture et d'écriture encore en CM2 c'est que, quelque part, les choses n'ont pas fonctionné et, en fait, les enseignants se mobilisent pour ces enfants-là et les rendent autonomes comme tout le monde, comme tous les enfants qui vont à l'école et ils finissent par être autonomes par rapport à leur handicap et avoir une scolarité quasiment ordinaire.

C'est une augmentation historique, c'est une vraie mise en place du service public de l'accueil de l'enfant handicapé à l'école, c'est plus de 100 000, ça fait 400 000 élèves handicapés à l'école, c'est 350 nouvelles unités localisées pour l'inclusion, les ULIS, comme vous l'avez rappelé Monsieur DAHMANI, qui ont été créées depuis 2021 et qui sont affectées de l'école élémentaire jusqu'au lycée.

Enfin les enseignants ont repris également le chemin de la formation, ça veut dire des moyens conséquents de remplacement des enseignants pour qu'ils puissent partir en formation et il y a eu tout un module sur le handicap qui a été introduit dans la formation initiale des enseignants.

Vous comprendrez, Monsieur le Maire, Chers Collègues, que nous voterons ce vœu. Nous accompagnons, tous les jours, les concitoyens quels qu'ils soient et nous sommes heureux, Monsieur DAHMANI, de vous compter parmi nous, dans notre équipe, pour porter haut et fort ce combat qui n'est pas fini. On a tous, ici, des témoignages de familles pour qui c'est encore difficile mais la cause est juste et nous serons tous derrière vous.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame, merci aussi Monsieur RICCI de la hauteur de vue.

Monsieur SOYEZ, il n'y a pas d'esprit polémique dans tout cela, on est sur un débat républicain. Un débat républicain où il est dit deux choses.

Que dit ce vœu d'abord ? Revenons à la substance du vœu. Le vœu est le suivant : « Le Conseil Municipal de Wattrelos exprime que c'est un devoir de la République d'avoir une école inclusive et demande que l'école inclusive soit reconnue grande cause nationale » c'est tout !

Doit-on s'abstenir devant une telle évidence, devant un tel souhait ? D'autant que le souhait, il est d'essence républicaine.

Nous sommes dans un Hôtel de Ville au frontispice duquel on trouve trois mots, pour lesquels j'ai choisi de m'engager dans la vie de la cité comme beaucoup d'entre vous, le mot de Liberté, le mot d'Égalité et le mot de Fraternité. Et les trois sont indissociables !

Alors le vœu que nous présentons, c'est un vœu d'appel à l'égalité, c'est un vœu de fraternité. Voilà, donc je suis heureux, Monsieur DAHMANI, que vous ayez pu l'exprimer, avec la fougue qu'on vous connaît, mais en même temps, vous avez raison, il y a des propos qui ne doivent jamais être tenus, fussent-ils de campagne électorale. Parce que, parfois, ils peuvent heurter et que l'on ne s'aperçoit pas et qu'on ne heurte pas les fondements de la République ! Il y a bien d'autres débats sur lesquels on peut débattre entre nous mais pas là-dessus.

Monsieur SOYEZ maintenez-vous votre position ou pas, après tous ces positionnements ?

### **Monsieur SOYEZ**

Je voudrais d'abord répondre, il ne s'agit pas de ma part d'être contre les enfants handicapés et contre leur inclusion à l'école mais contre la polémique qui est ...

### **Monsieur le Maire**

Je ne vous parle pas de polémique, je vous parle d'un vœu que le Conseil Municipal exprime et je viens de le rappeler simplement. Vous êtes pour, vous êtes contre ou vous vous abstenez ? C'est tout ce que je vous demande.

### **Monsieur SOYEZ**

On demande la grande cause nationale etc... La République s'occupe déjà des enfants inclusifs. Alors oui, effectivement, je soutiens cette position et je change mon vœu, je voterai pour, mais arrêtons d'utiliser les petites phrases sorties de leur contexte pour entamer une polémique politicienne qui n'a pas lieu d'être. J'ai entendu dire en d'autres lieux que la mort d'un député, ce n'était pas grand-chose ou alors qu'on s'en fichait pas mal ...

Non non, je vous le dis, il y a des choses qui nous indignent...

### **Monsieur le Maire**

Monsieur SOYEZ, Monsieur le Conseiller,

Monsieur RICCI en est témoin d'ailleurs puisqu'il ne faut pas mélanger les oppositions mais quand même. Le vœu a été énoncé, son contenu je l'ai donné, et c'est un vœu de dignité. Le seul qui a engagé le débat sur un terrain polémique c'est vous !

Ne nous dites pas que l'on fait de la polémique. On émet un souhait que tous les enfants soient considérés à part entière dans la République, qu'ils aient la même place dans la République, et qu'on ne peut pas être satisfait, comme vous l'évoquiez tout à l'heure.

Là-dessus, c'est vrai qu'il y a des déscolarisation à l'étranger, enfin en l'occurrence en Belgique, ça n'est pas normal et l'école de la République doit pouvoir scolariser aussi ces enfants. Ce n'est pas normal que ça doive coûter parce qu'on a un enfant qui a un handicap qui doit aller de l'autre côté de la frontière.

Donc des efforts ont été rappelés, Madame OSSON l'a dit, il y a d'autres enseignantes dans cette salle, elles le savent. Ce n'est d'ailleurs pas toujours simple pour une école mais, en même temps, quelle abnégation pour ces enseignants mais aussi quel super boulot quand on arrive au résultat qu'évoquait Madame OSSON, et c'est tout !

Donc la polémique elle est close, moi, je ne la vis pas, je ne suis pas sur un terrain polémique. Vous me retrouverez sur d'autres terrains, il n'y a pas de problème, mais là, on est au-dessus de la politique politicienne. Donc je retiens que vous votez ce vœu, j'ai bien compris ?

Est-ce que vous votez ce vœu de l'école inclusive dans la République oui ou non ?

### **Monsieur SOYEZ**

Je voterai pour le vœu.

Nous allons donc mettre aux voix ce vœu proposé conformément à l'article 28 du règlement intérieur.

### VOTE VŒU

POUR : 43 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

## ORDRE DU JOUR

Je soumetts à l'Assemblée l'organisation suivante des débats sur les projets de délibérations concertée avec les Présidents de Groupes :

➤ 1 intervention du groupe « Avec vous pour Watrelos » sur le rapport n° 2

Je n'ai pas eu connaissance d'autres demandes d'intervention ? Y en a-t-il d'autres ?

Que ceux qui sont **POUR** lèvent la main

POUR : 43 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

### Appel de l'ordre du jour

Les rapports présentés ont été soumis à l'examen des Commissions Finances, Economie et Administration Générale et Développement Durable, Urbanisme et Travaux.

### Rapport n° 1 : Madame DE SMEDT

Rapporteuse : Madame Myriam DE SMEDT

### **RAPPORT N° 1 – RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – ANNEE 2021**

Ce rapport vous est présenté, en application de la loi du 4 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. C'est une obligation légale pour les collectivités de présenter préalablement au débat sur le projet de budget, chaque année, un rapport ou disons un état des lieux en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes au sein de nos services ainsi qu'un descriptif des actions menées dans le cadre de cette loi.

Cette obligation s'inscrit dans la volonté du gouvernement et le Président a d'ailleurs déclaré l'égalité hommes/femmes comme grande cause du quinquennat, la volonté du gouvernement d'agir fort pour une égalité dans toutes ces dimensions :

- Accès des femmes à l'emploi,
- Egalité salariale,
- Mixité des métiers,
- Lutte contre toutes les formes de violence.

Et bien sûr à Watrelos, nous nous inscrivons dans cette priorité et nous souhaitons la renforcer. La Ville est fortement investie dans la lutte contre toutes les violences faites aux femmes et même un travail partenarial pour l'accompagnement des victimes.

La présentation aujourd'hui de ce rapport est pour moi l'occasion d'affirmer de manière forte ma volonté de développer toutes les actions qui vont dans le sens d'une égalité réelle entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs de la société, d'égalité professionnelle bien sûr en tant qu'Adjointe au personnel mais aussi dans la vie publique en tant que femme tout simplement.

Cette volonté d'accompagner cette évolution est portée haut et fort, je le sais, par vous Monsieur le Maire et par notre Majorité et la Ville de Wattrelos en sa qualité d'employeur s'attache à l'exemplarité.

En ce qui concerne notre collectivité, nous pouvons être fiers de l'évolution de ces dernières années. L'équilibre hommes/femmes est totalement respecté et ce à tous les niveaux, 59 % des agents cadres A sont des femmes, les postes à responsabilités sont maintenant occupés par tant de femmes que d'hommes.

On retrouve, certes, dans ce rapport, une représentation classique des métiers avec une sur-représentation masculine dans les filières techniques et une sur-représentation féminine dans le domaine de la petite enfance, des écoles ou des métiers médico-sociaux, c'est un phénomène de société. Enfin, on peut constater, aussi, que le temps de travail est aussi un facteur d'inégalité puisqu'on sait que culturellement c'est, souvent, la femme qui prend un temps partiel pour les enfants. A ce rapport est annexé un état des lieux des actions réalisées ou en cours de réalisation.

Ce rapport 2021 témoigne, je le disais donc, d'une politique volontariste. A l'échelle de l'Etat, la loi portant sur la transformation de la fonction publique a supprimé, par exemple, le jour de carence maladie pour les femmes enceintes, elle permet, aussi, désormais le maintien des droits à avancement durant cinq ans pour les fonctionnaires en congé parental.

A l'échelle de notre commune, nous avons mené un travail profond pour la déprécarisation des contrats et on sait que ces contrats précaires concernent souvent des femmes avec l'objectif de limiter au maximum les petits temps partiels. Nous avons, aussi, fait l'effort dans la stagiairisation d'aller au moins à des mi-temps, voire à des contrats à temps complet. Nous avons travaillé sur la sortie de contractuels, de parcours précaires, et de valorisation de leurs vraies compétences.

Nous avons ainsi accompagné des agents qui avaient des petits contrats, style temps du midi, dans un véritable parcours professionnel ou à la préparation aux concours. Nous avons ainsi monté en compétences des agents de la restauration, des ATSEM en leur faisant prendre conscience, non seulement, de leurs compétences mais aussi que c'était possible pour elles. En témoigne la formation, par exemple cette année, 75 % des agents partis en formation sont des femmes.

Avec l'évolution des dispositifs réglementaires, nous veillons, et nous veillerons encore plus cette année, à ce que le régime indemnitaire soit lié à la fonction et non plus à la filière. Ce régime évoluera sur la base d'un principe simple, à fonction identique, régime indemnitaire identique, gommant ainsi encore plus les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes. En matière d'avancement des échelons, de grade, nous sommes, là aussi, exemplaires.

On peut aussi citer le choix offert dans le cas des 1607 heures d'une semaine à 36 heures ou à 37 heures 30, ce qui permet d'aménager son organisation de vie personnelle.

Nous nous sommes aussi attachés à la réalisation d'un dispositif de prévention et d'accompagnement des situations de violence interne, à la mise en place d'animations de sensibilisation des agents et de la hiérarchie et à développer la communication en ce sens.

Ce rapport a été présenté en Comité Technique et a fait l'objet d'un échange fructueux avec nos partenaires sociaux.

Si je ne peux que saluer les orientations prises dans le cadre de nos lignes directrices, je me permets d'ajouter, Monsieur le Maire, que cette prise de conscience doit commencer dès le plus jeune âge, à l'école, dans les familles, dans les entreprises, dans les médias, dans les associations de jeunesse, bref à tous les niveaux de la vie.

Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, nous avons là un rendez-vous important. Il reste beaucoup de travail mais c'est un très beau défi devant nous. Pour en terminer, je tiens, Monsieur le Maire, à remercier tout le service des ressources humaines pour ce beau document clair et précis, c'est le fruit, je le sais, d'un lourd travail et je les en remercie beaucoup.

### **Monsieur le Maire**

Je joins mes remarques aux vôtres car le travail s'est affiné au gré des années, il est maintenant beaucoup plus lisible et beaucoup plus compréhensible.

Et je vous remercie d'avoir mis en perspective à la fois les faits qui ont permis d'arriver à cela et enfin, sur le fond cette fois-ci, et en même temps les stratégies qui continuent d'être mises en œuvre.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 1 – Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes – année 2021

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

### **Rapports n° 2 à 11 : Monsieur le Maire**

Rapporteur : Monsieur le Maire

### **RAPPORT N°2 – BUDGET COMMUNAL**

Pour vous exposer les grandes orientations générales de ce budget 2022, je vous propose, comme à l'accoutumée, une présentation numérique. Je vous présenterai, en même temps, évidemment la délibération n° 3, relative à la fixation des taux de la fiscalité locale exercice 2022.

### **PRESENTATION NUMERIQUE**

# BUDGET PRIMITIF

## 2022

# VILLE DE WATTRELOS



## **1. LA TOILE DE FOND DU BUDGET 2022**

**A. Rappel : le contexte**

**B La situation de départ : une année 2021 bien meilleure que 2020 (premiers résultats)**

## **2. UN BUDGET 2022 CONSTRUIT SUR LE RESPECT D'UNE STRATEGIE FINANCIERE METHODIQUE ET CONSTANTE**

### **3. LA CARTE D'IDENTITE DU BUDGET 2022**

- > Investissement : des projets qui se confirment**
- > Fonctionnement : des dépenses encadrées pour conforter l'indispensable autofinancement**
- > Fiscalité : en baisse !**

# 1. LA TOILE DE FOND DU BUDGET 2022

## A Rappel : le Contexte

### > Economique

Après la vive reprise mondiale en 2021, des perspectives toujours bonnes mais plus modestes en 2022

Les causes sont connues : nouvelle vague de pandémie, résurgence de l'inflation (à son niveau le plus élevé depuis 2011), perturbations de l'offre, durcissement monétaire, crise énergétique

- La Banque Mondiale a donc revu à la baisse ses prévisions ; avec **une croissance mondiale** à + 4,1 % en 2022 (contre 5,5 % en 2021) avec :

Zone Euro + 4,2 % (au lieu de 5,2 % en 2021)

Etats Unis + 3,7 % (5,6 % en 2021)

Chine + 5,1 % (8 % en 2021)

- La France a connu en 2021 une croissance de + 7 % (du jamais vu depuis 1970 !), avec

un taux d'emploi (67,5 %) inédit depuis 1975 (meilleur qu'en 2019)

une baisse record du chômage (le plus bas niveau depuis 2012) : - 12,6 % sur un an (soit - 479 600 chômeurs), dont taux de chômage de 7,6 % mi-2022

un investissement des entreprises qui dépasse son niveau d'avant-crise (+ 11,6 %)  
une consommation des ménages dynamique (+ 4,8 %) mais encore inférieure à 2019

Prévision pour 2022 : **+ 4 % de croissance**

>

### Législatif

- LFI 2022
  - Stabilité des dotations aux collectivités locales
  - Mais augmentation (+ 95 M€) de la DSU pour les communes les plus pauvres
  - Soutien à l'investissement par la DSIL
  
- Application en 2022 de la réforme fiscale :
  - fin de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales pour les communes
  - la Taxe Foncière devient l'impôt communal dominant

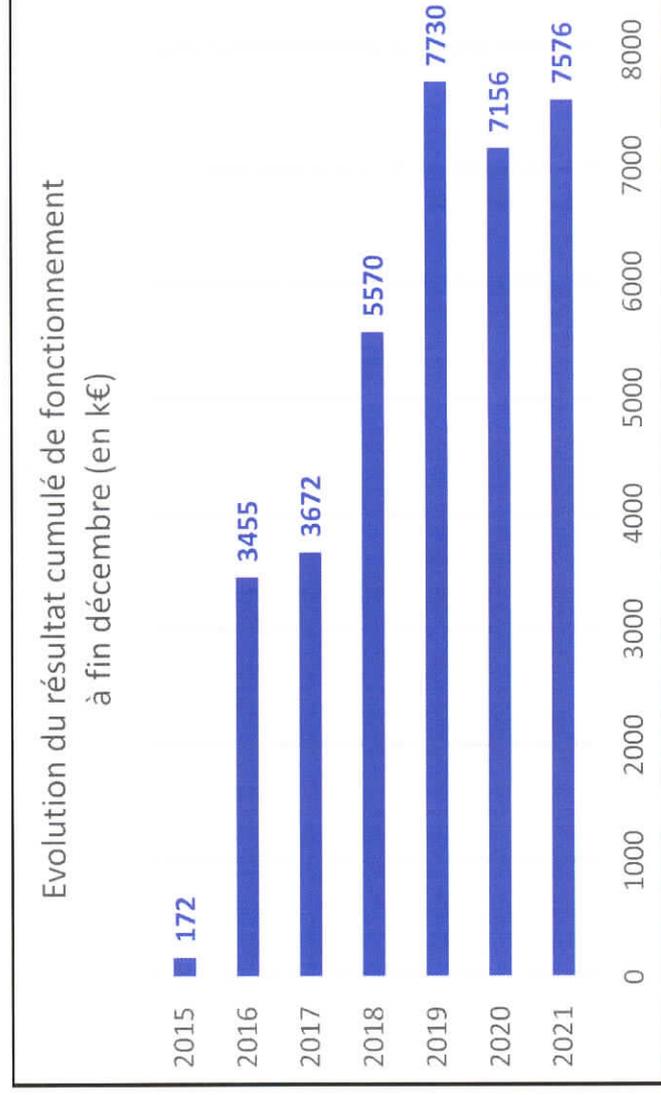
**B La situation de départ : grâce aux efforts de gestion faits après la contraction de nos recettes en 2020, et au soutien gouvernemental, l'exercice 2021 marque UN VRAI BON REDRESSEMENT**

Même si, comme redouté, les recettes d'exploitation 2021 à 52,56 M€ ne retrouvent pas celles de 2019 (53,24 M€) les recettes de 2021 auront été meilleures que celles de 2020 (51,73 M€) soit + 1,6 %.

> On retrouve en 2021 le **Résultat de gestion** de 2019

	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
	2 934 k€	1 778 k€	2 914 k€ (+ 64 % sur 2020)

> Le **résultat cumulé de fonctionnement** se réinscrit dans les meilleurs niveaux jamais obtenus



**Les Epargnes :**

> **Brute** : elle progresse de 2,83 M€ en 2020 à 3,88 M€ en 2021 (+ 1 M€)

> **Nette** : elle redevient positive à +375 k€ en 2021 (contre - 341 k€ en 2020)

## 2. UN BUDGET 2022 CONSTRUIT SUR LE RESPECT D'UNE STRATEGIE FINANCIERE METHODIQUE ET CONSTANTE

Enoncée dans le R.O.B, elle est notre stratégie de long terme, et vaudra pour la durée du mandat :

1. Conforter durablement les ressources de la ville sans utiliser le levier fiscal
2. Dégager un autofinancement net positif, et pour cela encadrer durablement les dépenses de fonctionnement
3. Réduire régulièrement le stock d'endettement
4. Tirer profit de l'élargissement des bases taxables pour réduire progressivement le taux local de la Taxe Foncière

Le Budget 2022 s'intègre pleinement dans cette stratégie

### 3. LA CARTE D'IDENTITE DU BUDGET 2022

#### **A. Investissement : des projets qui se confirment**

- Montée en puissance des investissements, liée à l'avancée du mandat
- Conforme aux annonces du R.O.B
- Certains sont en reports parce qu'engagés et non finalisés (fin salle de sports Jean Zay, salle de spectacles, nouveau City Stade de Beaulieu, Plan numérique à l'école, équipements de la Cuisine centrale), d'autres évidemment inscrits à ce BP 2022

#### **1. Les engagements pluriannuels antérieurs**

- > Programme Accessibilité Handicap Ad'Ap (250 k€)
- > Participation annuelle ZAC Centre-Ville (120 k€)

#### **2. L'engagement des gros équipements du mandat (1,5 M€ BP 2022)**

- > 2022 est l'année St Maclou (1,5 M€, dont 1,1 M€ de subventions Etat, MEL, Dpt)  
Ordre de service pour le début des travaux : fin mai 2022  
Début travaux juillet 2022 (18 mois)
- > Démarrage du gros œuvre de la Salle de Spectacles (745 k€, Report)  
Travaux de démolition : à partir de juin 2022  
Début du gros œuvre : début septembre (fin chantier mars 2024)
- > Poursuite de l'AMO Piscine (28,3 k€) : analyses techniques, juridiques et recherche des partenariats et de financements

### 3. Les investissements de la mise en œuvre du Programme municipal

- La « Ville Nature » (environ 500 k€) dont :
  - Renouvellement chaudières, 2<sup>ème</sup> phase (170 k€)
  - Eclairage public (modernisation) (107 k€)
  - Matériels Espaces Verts (47 k€)
  - Installation bio boxes (11 k€)
  - Poubelles de rue (20 k€)mais aussi clôtures (35 k€), aménagements de proximité (79 k€), renaturation de cours d'école (15 k€), véhicules électriques (30 k€)
- Le Parc Urbain. 2022 est l'année du Parc Urbain (258 k€), avec : la poursuite de la rénovation des allées, la modernisation du skate-park, la réfection des sols souples des jeux pour enfants et de nouveaux jeux dits inclusifs (pour enfants handicapés), et création d'un espace street-work out. Il y aura aussi des jeux inclusifs sur l'Esplanade de Beaulieu (7 k€)
- Modernisation des services et entretien du patrimoine
  - ➔ Ecole F. Buisson : 2<sup>ème</sup> phase Rénovation thermique (210 k€)
  - ➔ La réparation (après incendie) de la salle de sports St Ghislain (300 k€) qui figure en fonctionnement
  - ➔ Hôtel de Ville : Réparation toiture et travaux (290 k€)
  - ➔ Cimetière du Centre : allées, cavurnes, réseau d'eau (100 k€)
  - ➔ Modernisation informatique, avec en investissement 112 k€ (matériels) et une majoration (+ 121 k€) en fonctionnement (logiciels, contrats d'entretien)

## B. Des dépenses de fonctionnement encadrées pour permettre un bon niveau d'autofinancement

### 1. Les Charges à caractère général (8,58 M€) connaissent une pression à la hausse

- > Une pression apparente mais artificielle : la reconstruction de la Salle de sports St Ghislain après son incendie (+ 300 k€)
- > Des pressions inflationnistes en revanche bien réelles sur par exemple :

Alimentation :	+ 150 k€
Carburant :	+ 30 k€
Energie, électricité :	+ 165 k€

Citons le défi énergétique

#### Eclairage public

	<u>2011</u>	<u>2021</u>	
Consommation	4 701 000 Kwh	2 799 000 kwh	- 40,5 %
Factures TTC	462 k€	419 k€	- 9,4 %



Mais, pour 2022 : prix du Kwh  
passe de 48,05 € à 71, 86 €, soit  
**+ 49,6 %**

Facture 2022 : 585 k€ (+ 40 %)

## 2. Mais, heureusement d'autres charges sont contenues ou modérées

- > Ce sont d'abord les dépenses de personnel (34,88 M€ soit 68,2 % du total) dont le montant demeure assez stable (+ 0,6 % sur le réalisé 2021)

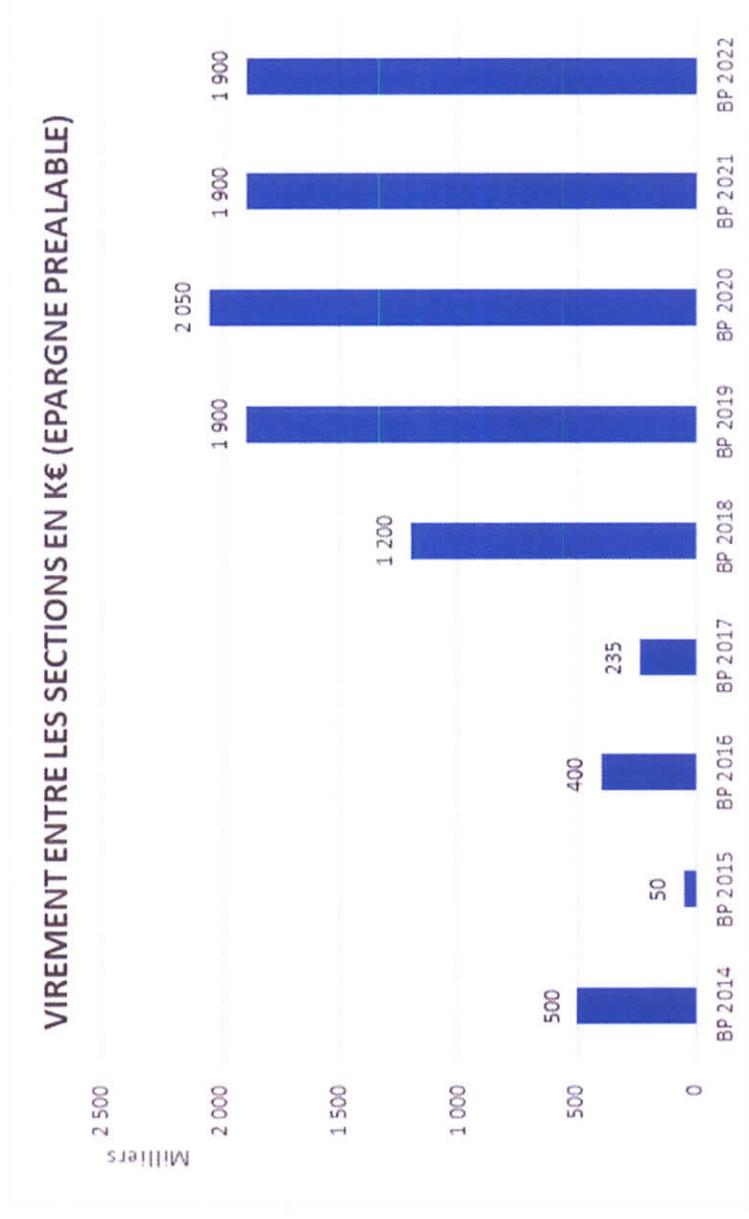
<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021 (réal)</u>	<u>2022</u>
34,45 M€	34,55 M€	34,57 M€	34,64 M€	34,88 M€

Rappelons qu'en 2014, elles étaient de 35,47 M€

- > Ce sont ensuite les frais financiers (charges d'intérêt) (1,72 M€). Après leur forte diminution (-570 k€ en 10 ans) grâce au désendettement et à la baisse des taux d'intérêt, ces derniers étant plutôt réorientés à la hausse sur les marchés, c'est une quasi-stagnation de nos charges financières (-0,01 M€) escomptée pour 2021.  
Logique, puisque 53 % de nos emprunts sont à taux fixe

- > Les charges de gestion courante sont en repli (5,63 M€). Celui-ci n'est qu'apparent puisque dû à la nouvelle convention CTG qui nous lie à nos partenaires Acti'Jeunes et Centres sociaux

### 3. Au final ces efforts de gestion permettent de construire un Budget à nouveau sur un Autofinancement très correct : 1,9 M€



- A 1,9 M€, ce virement dans ce Budget 2022 est au même niveau qu'en 2019 et 2021 4 fois celui de 2014
- Nous restons à 1,9 M€/2 M€, à des niveaux jamais atteints en 20 ans
- Cela conforte l'autonomie financière de la ville, en réduisant le financement par l'emprunt et en augmentant le financement propre, par notre épargne. C'est un indicateur vertueux

## C Fiscalité : en baisse !

- > La Taxe d'Habitation diminue à nouveau avec la réforme gouvernementale
  - Taxe d'Habitation sur les résidences principales pour ceux qui la paient encore : dégrèvement de – 65 % en 2022 (après – 30 % en 2021 et suppression complète en 2023)
  - Taxe d'Habitation pour les résidences secondaires : pas de changement

> Nous diminuons progressivement, comme nous nous y sommes engagés, le taux de Taxe Foncière

Je rappelle taux de TFPB : 49,50 % ville + 19,29 % département

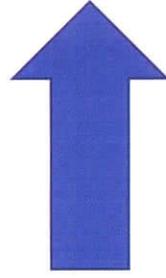
<u>Décision 2022</u> :	- 0,29 point (-0,6 %) sur Taxe Foncière Propriétés bâties
	- 0,48 point (-0,4 %) sur TFP non bâties

- Coût de cette décision : - 75 k€ pour les finances communales
- Cette nouvelle baisse intervient après les – 0,40 point en 2020 (- 0,8 %)  
Soit **au total - 1,4 %** ➡ Objectif, si possible : - 4 à -5 % sur la durée du mandat

Au final, le Budget 2022 :

- > est fidèle à ce qui avait été annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires dans les choix de dépenses et de recettes
- > s'inscrit dans la stratégie financière cohérente, méthodique et constante que la Majorité a énoncé dans le R.O.B 2022, et entend suivre sur ce mandat.  
C'est une démarche progressive, sérieuse et de crédibilité
- > assure le financement des investissements qui modernisent l'Administration et améliore la qualité et le cadre de vie dans notre Ville
- > consolide notre autofinancement, et donc la structure et l'autonomie financière des comptes de la commune
- > et enfin, compte tenu de nos efforts de gestion et de nos recettes, autorise une diminution du taux du quasi-seul impôt local, à savoir la Taxe Foncière

Concrètement, c'est un **Budget d'Ambitions pour la ville et de Sérieux dans la gestion**



C'est le meilleur Budget possible dans le contexte actuel

J'ai été saisi d'une demande d'intervention de Monsieur RICCI.

**Monsieur RICCI**

Merci Monsieur le Maire.

Je vais me permettre, moi-aussi, de souhaiter un joyeux anniversaire à Denis CROIGNY.

**Monsieur le Maire**

Excusez-moi je n'avais que la liste de la Majorité.

**Monsieur RICCI**

C'est pour ça que je me permets de le faire.

Monsieur le Maire, Mes Chers Collègues,

Nous avons étudié ce budget primitif avec la plus grande attention, et si nous n'allons pas débattre de chaque ligne, quelques réflexions s'imposent tout de même.

Sur le précédent budget primitif, nous avons relevé la baisse des charges de personnel à hauteur de 234 000 € que nous espérions voir se consolider.

Malheureusement, force est de constater que ce n'est pas le cas. Bien au contraire !

Vous nous proposez :

- Des charges de personnel en augmentation de 622 000€ !
- Mais aussi de nouvelles dépenses aux espaces verts, avec des contrats de prestation de services pour plus de 120 000€...

Poursuivons l'analyse de vos données. Nous vous remercions d'ailleurs de les avoir cette fois-ci, envoyées suffisamment tôt pour que nous puissions y travailler. Poursuivons l'analyse de vos données, disais-je.

- Des dépenses en investissement du service informatique pour plus de 117 675€, après les 143 000€ de l'an passé,
- Des dépenses de fonctionnement hors de contrôle sur ce service. Elles passent de 503 430€ en 2021 à 624 767€ cette année, soit 24% d'augmentation !
- Des coûts liés à la maintenance, qui passent de 215 350€ à 294 337€, soit plus de 36% d'augmentation.
- Et enfin, des redevances « logiciels » qui font un bond de 22%, passant de 175 930€ à 214 585€.

Alors certes, comme l'affirmait l'un de vos adjoints lors de la séance de questions à la majorité, nous sommes entrés dans l'ère du 2.0, ce qui peut expliquer certaines dépenses. Il était grand temps, oserais-je dire !

Mais quand bien même ! Mesdames et Messieurs les membres de la Majorité, ne serait-il pas temps de réaliser un audit approfondi sur ce sujet « 2.0 » et réfléchir à des formules de location « tout compris » pour viser à la fois l'efficacité souhaitée et des économies substantielles ? Faute de quoi, il y fort à parier que les dépenses seront de plus en plus exponentielles !

D'autant que ce fameux « 2.0 », ne vient pas impacter favorablement les charges de personnel...

Enfin, lors de la commission Finances, Économie et Administration Générale au cours de laquelle nous avons pu échanger sur la présentation du Budget Primitif, vous nous avez indiqué, Monsieur le Maire, et je vous cite « je vous accorde que les charges financières diminuent lentement ». Vous avez raison, elles diminuent beaucoup trop lentement... !

L'an dernier, tenant compte de la situation sanitaire et de ses effets sur les finances de la ville, nous avons soutenu le Budget Primitif.

Notre groupe avait envoyé un signal fort et voté le Budget Primitif dans le contexte de la pandémie de COVID-19, envoyant le message d'une opposition responsable, constructive et écoutée, capable de voter les propositions favorables aux watrelosiennes et watrelosiens.

Aujourd'hui, vous l'aurez compris, notre groupe « Avec vous pour Watrelos » ne sera pas avec vous pour ce Budget Primitif 2022.

Nous saluons néanmoins le soutien aux associations ou encore la mise en place de jeux inclusifs, mesures que nous soutiendrons et qui figuraient d'ailleurs dans notre programme. Mais cela ne suffit malheureusement pas...

J'en ai terminé, merci.

### **Monsieur le Maire**

On ne va pas faire une commission des finances bis, ce n'est pas le but du jeu, je pense que ma présentation se suffit à elle-même.

Je me contenterai simplement de trois observations à vos propos, quatre peut être.

La première sur les dépenses de personnel. Elles ont augmenté de 600 000 €. J'ai montré, mais vous ne les aviez pas, je le reconnais, les chiffres de la réalisation 2021 qui sont très proches de ceux de 2020 :

- 34,64 en 2021
- 34,88 en 2020
- 35,47 en 2014

Donc regardez quand même ces chiffres nets d'inflation actualisés, on est à 7.5 % en dessous et en même temps, vous le savez, sur les dépenses de personnel il y a deux préoccupations. La première, évidemment, c'est d'encadrer ces dépenses de personnel parce qu'elles concourent aux charges générales ; mais, en même temps, c'est aussi de réaliser un certain nombre de services à destination de la population. Une population qui est en droit, légitimement, d'avoir un certain nombre de services et qui nous demande, légitimement, aussi de pouvoir disposer à la fois d'une ville propre, d'une ville festive, d'une ville animée, qui a du personnel dans ses crèches, tout cela nous le mettons en œuvre en essayant de garder à l'esprit, comme l'avait rappelé tout à l'heure, Madame la première Adjointe chargée du personnel, à la fois de faire progresser la qualification des agents et de rendre le meilleur service, le plus efficace possible, à la population. Donc il n'y a pas de dérapage des dépenses de personnel : au contraire elles sont encadrées. Vous me permettrez là-dessus de recadrer là, un petit peu, vos propos.

Sur l'informatique, vous avez à la fois raison et tort. Raison sur le fait que ce sont des dépenses 2.0. Effectivement ça se paye. Mais vous avez tort sur un certain nombre de choses. La première, il n'y a pas de dérapage : du BP 2022, on a mis 117 600 € de dépenses informatiques en investissement ; on était à 143 800 € en 2021 donc, c'est 18 % de moins même si, je l'ai dit à la commission des finances, là-dedans s'intègrent le renouvellement du matériel informatique des PC, les logiciels, les serrures électroniques, vous savez quand on veut mettre des serrures électroniques dans les salles, c'est d'ailleurs économe en personnel, faut pas le nier, mais c'est aussi un service public qui se modernise, il y en a aussi pour 5 000 €. Et nous avons, aussi, à rénover nos serveurs depuis pas mal d'années parce que, qui dit serveurs qui tombent en panne, dit aussi rupture du fonctionnement des services, et ça personne ne le souhaite. Il y a cette maintenance à réaliser et donc la mise à la modernité pour lutter contre l'obsolescence des matériels, c'est tout à fait naturel.

Je précise qu'il y a aussi en ce qui concerne les logiciels, dans les hausses que vous avez évoquées, une hausse de 50 000 € qui est provisionnée pour la mise à niveau du logiciel RH dans le cadre des 1607 heures. C'est une hausse conjoncturelle mais qui est supportée par toutes les collectivités du fait de la mise en œuvre des 1607 heures, que là aussi a rappelé Madame DE SMEDT, mais si on veut moderniser le fonctionnement et l'organisation fonctionnelle des services, il faut avoir les logiciels pour le faire.

20 000 € pour le déploiement d'une flotte de copieurs, en location maintenance, Monsieur RICCI, avec une baisse attendue du coût des consommables informatiques parce que quand on regarde la ligne informatique, il faut aussi regarder dans les achats, c'est sur une autre ligne, les économies que l'on peut essayer de faire et là-dessus nous ne sommes pas nécessairement en désaccord sur le fait de faire un chassé-croisé entre investissement et location/maintenance. Ça mérite d'être regardé, de chercher à chaque fois la meilleure opportunité, c'est ce que nous faisons. Vous voyez c'est déjà dans les chiffres, et, donc, de ce fait aussi des dépenses de maintenance.

Je parlais, tout à l'heure, de la vétusté des serveurs ; néanmoins, il y a globalement dans toutes les grandes entreprises, organismes, gros établissements une tendance assez naturelle à la croissance du budget de fonctionnement en matière informatique. Je l'ai connue dans d'autres fonctions et dès lors qu'on dépasse une certaine taille, parce qu'il y a un accroissement du nombre d'agents qui sont dotés de matériel informatique, et donc, ça veut dire, qu'au-delà du matériel, les licences pack office rien que ça, représentent déjà 40 000 euros depuis 2019. Et liée au développement aussi du mode SAS, c'est-à-dire des logiciels qui sont hébergés à distance avec une part de maintenance forfaitisée. Ce mode SAS s'analyse comme un abonnement et s'impute obligatoirement en fonctionnement alors que l'achat de licences s'impute lui en investissement, du chassé-croisé que vous pouvez peut-être voir cette année avec des budgets d'investissement qui diminuent mais des budgets de fonctionnement qui s'accroissent. La globalisation de tout cela méritait d'être prise en considération avant de croire qu'il y ait un dérapage exagérément intense.

Des charges financières, je l'ai dit tout à l'heure, en décroissance significative grâce au désendettement que nous avons mené, grâce à la politique de bas taux d'intérêt, à la fois des marchés et à celle que nous avons aussi pu avoir dans les souscriptions des emprunts que nous avons faits. On a économisé 600 000 € rien que sur les charges financières en dix ans, c'est beaucoup. J'ai dit tout à l'heure qu'à un moment on touche un peu un plat pour deux raisons. D'abord parce qu'il y a un effet stock, un effet volume. On peut encore le maintenir et nous continuerons, je l'ai dit, progressivement à nous désendetter sans casser le rythme des investissements de la ville ; mais, en même temps, l'effet prix lui est contrarié puisqu'on est plutôt sur un mouvement de redressement des taux d'intérêt qui peut se propager selon les différents marchés. Et c'est aussi d'ailleurs la conséquence de ce que j'ai évoqué tout à l'heure, c'est-à-dire le fait que nous avons maintenant plus de la moitié de nos emprunts qui sont à taux fixe. S'ils montent, ça ne nous impactera pas mais s'ils baissent, ça ne nous impactera pas non plus. Donc c'est vrai que nous avons là profité de cette belle amélioration de nos charges financières ces dix dernières années, mais que nous n'avons plus grand-chose à espérer de ce côté-là, sauf à poursuivre notre désendettement, ce que nous ferons.

Enfin, bon voilà, c'est dommage que vous ne votiez pas ce budget parce que je vous ai présenté tout à l'heure la situation de départ de l'exercice 2021 à travers les différents indicateurs, recettes, résultats de gestion, épargne brute, épargne nette (une épargne nette qui redevient positive, cela prouve le rétablissement des comptes qui n'étaient pas d'ailleurs amputés en 2021 ; mais quand même, c'est vrai qu'en 2020 on a terminé avec une épargne nette négative). Donc, c'est un peu paradoxal : quand on a une épargne nette négative, vous votez le budget et quand on a une épargne nette positive, vous ne voulez pas le voter ! Pardonnez-moi de souligner ce paradoxe mais vous comprendrez que cette posture qui est la vôtre, me paraît moins compréhensible que celle de l'année dernière.

Je l'ai dit, la Majorité le considère aussi, c'est le meilleur budget possible en ce moment : qui souligne un effort d'investissement, qui continue à moderniser la ville, qui satisfait les engagements aussi du programme électoral, qui change le cadre de vie, à travers les économies d'énergie, à travers la Ville Nature, les investissements que nous réalisons dans les écoles. Je ne ferai pas sans me tourner vers la Directrice de l'école Ferdinand BUISSON qui voit la différence dans sa vie d'après par rapport à celle qu'elle était avant les travaux qui ont été entrepris. Les travaux de Saint-Ghislain pour que l'école Anatole France retrouve sa salle de sports. La salle Jean ZAY enfin modernisée. Enfin, qui peut dire que dans tout cela, il y a des choses inutiles ? Je ne crois sincèrement pas, et tout en faisant cela, en réussissant aussi à encadrer les dépenses de fonctionnement, on va réussir à donner un signal sur les fiscalités en continuant la baisse des impôts.

Certes, certains me diront, c'est une baisse modeste, mais c'est une politique de petits pas qui va nous amener à tenir sur la durée du mandat les engagements que nous avons pris dans la quadrature du cercle financier que j'ai évoquée via cette stratégie financière méthodique, constante, que j'ai présentée tout à l'heure.

Voilà, vous ne le votez pas, je le regrette mais bon, la Majorité va le voter, je pense.

Ecoutez sur cet élément de débat, je pense qu'on peut s'arrêter-là. Je suis obligé de présenter un certain nombre de choses avant de mettre aux voix, puisque vous le savez, nous voterons d'abord les taux de la fiscalité, nous voterons ensuite les subventions aux associations et nous voterons enfin budget, donc trois votes.

Monsieur SOYEZ pas d'intervention liminaire ?

### **RAPPORT N° 3 – BUDGET COMMUNAL – FIXATION DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE EXERCICE 2022**

Nous allons d'abord procéder au vote des taux. Des taux qui sont comme je vous l'ai dit tout à l'heure en baisse en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les propriétés non bâties. Je mets donc aux voix cette délibération.

Rapport n° 3 – Budget Communal – Fixation des taux de la fiscalité locale exercice 2022

POUR : 43 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

Dès lors que nous baissons la fiscalité, que faisons-nous pour les associations ? Et donc il y a les différentes subventions des associations dont j'ai noté que vous aviez souligné l'effort de maintien des dotations, voire même d'amélioration pour compenser certains désengagements, et la ville les revendique. Ne prendront pas part aux votes :

#### **Pour les Centres Sociaux**

Madame Annie CHANTRIE

Monsieur Messaoud CHAYANI

#### **Pour l'association « Acti'Jeunes »**

Monsieur Tarik MEKKI

Madame Laura DELPLANQUE

Monsieur Azedine TALEB-AHMED

Monsieur Steven MARROUKI

Madame Basma HAMMAMI-BELAID

#### **Pour l'association « Avenir Jeunesse – Mission Locale »**

Monsieur Tarik MEKKI

Madame Océane LEVEQUE

Monsieur Veysal KIRAZ

Monsieur Benjamin CAILLIERET

Madame Laureen LEMOINE

#### **Pour la Caisse des Ecoles**

Monsieur Azedine TALEB-AHMED

Madame Sylvie ZAIDI.

#### **Pour le CCAS**

Monsieur Dominique BAERT

Monsieur Benjamin CAILLIERET

Monsieur Veysal KIRAZ

Monsieur Pascal LUCAS

Madame Laura DELPLANQUE

Madame Laureen LEMOINE

Monsieur Christophe RICCI

#### **Pour l'OMEP**

Monsieur Jean-Philippe DUMOULIN

Madame Océane LEVEQUE

Madame Lina DJAFER-CHERIF

Monsieur Jacques DELFOSSE

Madame Pamela GUILBERT

#### **Pour l'Office de Tourisme**

Monsieur Guy-Noël LEMAY

Madame Béatrice DUJARDIN

Monsieur Steeve DE MATOS

Monsieur Sébastien FITAMANT

Mme Martine LEBLANC

**Pour le Comité des Œuvres Sociales**

Madame Myriam DE SMEDT

**Pour le Damier club de Watrelos**

M. Gilbert CHARLES

**Pour le Musée des Arts et Traditions**

M. Gilbert CHARLES

**Pour Watrelos Tennis Club**

Mme Océane LEVEQUE

**Pour le SIAVIC**

M. Henri GADAUT

**Pour l'Union Musicale watrelosienne**

Mme Laureen LEMOINE

**Pour les Amis de la Lainière et du Textile**

Mme Martine LEBLANC

**Pour le Syndicat des pêcheurs à la ligne RX/TG/cantons**

M. Michel DEBAETS

**Pour l'Amicale laïque du Centre**

M. Gilbert CHARLES

**VOTE SUR LES SUBVENTIONS**

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

**VOTE SUR LE BUDGET**

Rapport n° 2 – Budget Communal

POUR : 35 VOIX

CONTRE : 5 VOIX MM. RICCI, CROIGNY, CHAYANI et Mmes DELRUE, FELIX

ABSTENTION: 3 VOIX MM. SOYEZ, DENFER et Mme FARACI

**RAPPORTS N° 4 A 10 – CONCLUSION D'AVENANTS A LA CONVENTION AVEC :**

- L'Office Municipal de l'Education Permanente
- Le Comité des Œuvres Sociales du personnel
- L'Office de Tourisme
- L'Association Acti'jeunes
- L'Association Avenir Jeunesse Mission Locale Watrelos Leers
- L'Association des Centres Sociaux de Watrelos
- L'Office Municipal des Sports

Il s'agit de délibérations récurrentes dès lors qu'on verse une subvention supérieure à 23 000 € aux associations. Il convient de signer un avenant à la convention initiale.

Pour le rapport n° 4 : Monsieur DUMOULIN, signataire de la Convention pour l'Office Municipal de l'Education Permanente, ne prendra pas part au vote

Pour le rapport n° 6 Monsieur LEMAY, signataire de la Convention pour l'Office de Tourisme, ne prendra pas part au vote

Pour le rapport n°8, Monsieur MEKKI, signataire de la Convention pour l'association Avenir Jeunesse, ne prendra pas part au vote

Pour le rapport n° 9, Monsieur CHAYANI, signataire de la Convention pour l'Association des Centres Sociaux, ne prendra pas part au vote

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention

Rapport n° 4 – Conclusion d'avenant à la convention avec l'Office Municipal de l'Education Permanente  
*Ne prend pas part au vote : M DUMOULIN (+ procuration Mme DJAFER-CHERIF)*

POUR : 41 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 5 – Conclusion d'avenant à la convention avec le Comité des Œuvres Sociales du Personnel

POUR : 43 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 6 – Conclusion d'avenant à la convention avec l'Office de Tourisme

*Ne prend pas part au vote : M LEMAY (+ procuration Mme DUJARDIN)*

POUR : 41 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 7 – Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association Acti'Jeunes

*Ne prend pas part au vote : M MEKKI*

POUR : 42 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 8 – Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association Avenir Jeunesse Mission Locale Wattrelos Leers

POUR : 43 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 9 – Conclusion d'avenant à la convention avec l'Association des Centres Sociaux de Wattrelos

*Ne prend pas part au vote : M CHAYANI*

POUR : 42 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 10 – Conclusion d'avenant à la convention avec l'Office Municipal des Sports

POUR : 43 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

## **RAPPORT N° 11 – RECHERCHE DE SUBVENTIONS**

Plusieurs projets inscrits au budget primitif 2022 sont susceptibles d'un soutien financier de divers partenaires tels que l'Etat, la Région, le Département, la MEL, etc...

Pour la constitution du dossier de demande de subvention, certains partenaires souhaitent obtenir une délibération approuvant le programme et l'enveloppe prévisionnelle du projet.

En conséquence, je propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le programme et l'enveloppe budgétaire de l'opération,
- De m'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention auprès de tous les partenaires potentiels et de signer les arrêtés, conventions et tout autre document lié aux subventions à venir.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 11 – Recherche de subventions

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

### **Rapport n° 12 : Monsieur GADAUT**

Rapporteur : Monsieur Henri GADAUT

#### **RAPPORT N° 12 – ORGANISATION DES OBSEQUES DES PERSONNES DEPOURVUES DE RESSOURCES SUFFISANTES – CONVENTION DE PRISE EN CHARGE PAR UNE ENTREPRISE DE POMPES FUNEBRES**

C'est une délibération technique mais également humaine. La commune doit prendre en charge les obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes et choisir l'organisme qui assurera ces obsèques. La convention existante arrivant à expiration le 30 avril 2022, une mise en concurrence a été organisée auprès des principales entreprises des pompes funèbres de l'agglomération.

Seules deux entreprises ont répondu. L'entreprise Pompes Funèbre Renée COLLET a proposé les offres les moins disantes pour une inhumation ou une crémation.

En conséquence l'Administration Municipale propose au Conseil Municipal de conclure la convention avec l'entreprise des Pompes Funèbres COLLET et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

#### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur GADAUT. Je joins mes remerciements aux vôtres car il fût un temps, pas si lointain, où il n'y avait qu'une seule entreprise de pompes funèbres qui se manifestait pour ce qu'on appelle un peu le dernier adieu aux « indigents », c'est comme ça qu'on disait dans le temps.

Je sais gré à ces entreprises qui ont accepté de déposer un dossier, des efforts qui sont faits et je regrette très sincèrement qu'il n'y en ait pas plus. Je connais la contrainte, bien entendu, je regrette toujours qu'il n'y ait pas plus d'entrepreneurs de pompes funèbres qui se manifestent dans cette tâche qui, comme vous l'avez dit, est humaniste. C'est aussi une des pierres de la fraternité que j'évoquais tout à l'heure

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 12 – Organisation des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes – Convention de prise en charge par une entreprise de pompes funèbres

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

### **Rapport n° 13 : Madame REIFFERS**

Rapporteuse : Madame Zohra REIFFERS

#### **RAPPORT N° 13 – CESSION DE TERRAINS AU DEPARTEMENT DU NORD POUR LA RECONSTRUCTION DU COLLEGE PABLO NERUDA**

La relocalisation du collège Neruda, rendue impérative par le coût d'entretien important des structures métalliques le composant (bâtiment « Pailleron ») a fait l'objet d'une délibération le 10 décembre 2014 actant d'une cession de 3 parcelles cadastrées BI 134, BI 367 et BI 419 appartenant à la Ville au Département du Nord pour un montant de 400 000 €.

Être force de proposition dans la relocalisation du collège Neruda constitue pour la Ville une opportunité essentielle de maintien de 3 collèges publics sur son territoire. Outre une meilleure répartition de la carte scolaire en lien avec l'accroissement de la population attendue sur la ZAC de l'Hippodrome, la situation particulière de cet équipement emblématique et structurant constitue une opportunité urbaine marquante en entrée de Centre-Ville.

Les conclusions des études de faisabilité réalisées par les services du Département sur le parcellaire ci-dessus évoqué déterminent d'importants surcoûts dans la prise en charge de contraintes techniques liées à la pollution, à l'existence d'une zone humide, à la gestion de l'assainissement, au traitement acoustique des futures façades donnant Boulevard Pierre Mauroy.

Au regard des spécificités techniques précédemment évoquées, de leur impact sur le budget global de l'opération, et de l'intérêt pour la Ville de maintenir ce collège sur son territoire, il est proposé d'abroger la délibération n°93 du 10 décembre 2014 et d'acter la cession au Département du Nord des parcelles communales, que j'ai citées, à l'euro symbolique.

### **Monsieur le Maire**

Merci Madame. Je pense que vous avez fait une belle synthèse sur ce dossier qui n'a, je ne peux que le dire, que trop tardé.

Je sais gré au Président LECERF, d'abord, et, aussi, au Président POIRET d'avoir voulu vraiment se saisir de ce dossier et, nonobstant le fait que nous nous soyons engagés l'un et l'autre dans des histoires politiques différentes, j'ai apprécié leur détermination à ce que ce dossier aboutisse.

C'est la conséquence de nos efforts ; c'est aussi le fait d'avoir réussi à convaincre que cette ville était en train de se moderniser, et de donner un coup de pied dans le fond de la piscine, que le déclin de l'industrie textile et les scories qu'il nous a laissés, étaient derrière nous, que Wattrelos va redevenir attractive, qu'elle est en train de le redevenir et que donc nous avons légitimement droit à la reconstruction du collège NERUDA.

Oui, c'est une décision importante, elle est coûteuse, c'est vrai, mais bon, chacun a fait une partie du chemin. La MEL a fait une belle partie du chemin et le Département aussi nonobstant cette position et cette posture de principe. Donc cette délibération est importante, chacun l'aura compris.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 13 – Cession de terrains au Département du Nord pour la reconstruction du Collège Pablo Neruda

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

### **Rapports n° 14 à 16 : Madame LESTIENNE**

Rapporteuse : Madame Myriam LESTIENNE

**RAPPORT N° 14 – TRAVAUX DE REFECTION DE COUVERTURE HOTEL DE VILLE – DEMANDE DE SUBVENTION**

**RAPPORT N° 15 – TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE ECOLE F. BUISSON – DEMANDE DE SUBVENTIONS**

**RAPPORT N° 16 – TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DIVERSES ECOLES 2022 – DEMANDE DE SUBVENTION**

Ces trois délibérations concernent des demandes d'aides financières auprès de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local.

La première concerne le remplacement de la toiture en zinc du bâtiment de l'hôtel de ville avec un coût des travaux estimé à 200 000 € HT, projet qui peut faire l'objet d'une demande d'aide à hauteur de 40 % soit 80 000 €.

La deuxième concerne le remplacement du reste des menuiseries pour optimiser le bénéfice énergétique de l'ensemble des bâtiments de F. BUISSON. Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 167 000 € HT et ce projet peut faire, également, l'objet d'un financement à hauteur de 40 % soit 66 800 €.

Et la troisième concerne, ça va faire plaisir à Rabah, l'accessibilité des groupes scolaires Jean JAURES, Jean Mace et Léo LAGRANGE, le montant prévisionnel des travaux est estimé à 230 000 € HT. Le projet peut faire, également, l'objet d'une demande de financement à hauteur de 40 % soit 92 000 €.

### **Monsieur le Maire**

Malheureusement ce ne sont pas des décisions de subventions mais ce sont des autorisations pour nous aller les quêrir et on va le faire.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 14 – Travaux de réfection de couverture Hôtel de ville – Demande de subvention

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 15 – Travaux de rénovation thermique Ecole F. Buisson – Demande de subventions

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 16 – Travaux de mise en accessibilité diverses écoles 2022 – Demande de subvention

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

### **Rapports n° 17 et 18 : Monsieur DELFOSSE**

Rapporteur : Monsieur Jacques DELFOSSE

#### **RAPPORT N° 17 – USW FOOTBALL – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CHARTE DE PARTENARIAT**

Par délibérations précédentes, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention de partenariat avec l'Office Municipal des Sports (OMS) et l'association USW Football.

L'attribution d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 € au titre de l'année 2022, à cette association conduit l'Administration Municipale à proposer au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la charte.

#### **RAPPORT N° 18 – COW HANDBALL – SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CHARTE DE PARTENARIAT**

Par délibérations précédentes, le Conseil Municipal a autorisé la conclusion d'une convention de partenariat avec l'Office Municipal des Sports (OMS) et l'association COW Handball.

L'attribution d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 € au titre de l'année 2022, à cette association conduit l'Administration Municipale à proposer au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la charte.

L'Administration Municipale propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux avenants.

### **Monsieur le Maire**

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 17 – USW Football – Signature d'un avenant à la charte de partenariat

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 18 – COW Handball – Signature d'un avenant à la charte de partenariat

POUR : 43 VOIX

CONTRE : / VOIX

ABSTENTION : / VOIX

### **Rapports n° 19 et 20 : Monsieur DE MATOS**

Rapporteur : Monsieur Steeve DE MATOS

#### **RAPPORT N° 19 – REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT**

Conformément à l'article R2324-30 du Code de la Santé publique, les établissements et services d'accueil du jeune enfant élaborent un règlement de fonctionnement qui précise les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'établissement.

Ce règlement a fait l'objet de quelques modifications en concertation avec la Caisse d'Allocations Familiales à savoir :

- des précisions d'ordre spécifique et organisationnel,
- des précisions relatives aux modalités d'inscription et d'admission,
- l'ajout du déroulement de la période d'adaptation,
- l'ajout du déroulement d'une journée type.

En conséquence, l'Administration Municipale propose au Conseil de valider le règlement de fonctionnement des Etablissements d'accueil du jeune enfant.

#### **RAPPORT N° 20 – ADHESION AU RESEAU METROPOLITAIN DES MOYENS D'IMPRESSION ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET SES COMMUNES MEMBRES -ADOPTION DU REGLEMENT GENERAL DE MUTUALISATION DES MOYENS D'IMPRESSION ET DE LA CONVENTION**

Par délibération n°16 C 1056 du 02 décembre 2016, le conseil de la Métropole Européenne de Lille a lancé l'expérimentation, pour une durée de douze mois à compter du 1er janvier 2017, de l'action de mutualisation inscrite au schéma de mutualisation de la MEL, portant sur les moyens d'impression de la Métropole et de ses communes membres. Il s'agit d'une mutualisation ascendante et descendante visant au partage à la fois de l'imprimerie de la MEL, mais également des moyens d'impression dont disposent certaines communes membres, lorsqu'elles le souhaitent.

Les objectifs immédiats recherchés par la MEL et ses communes membres sont les suivants :

- Rationaliser l'offre de service d'impression à l'échelle du territoire métropolitain,
- Consolider les activités des imprimeries de la MEL et de ses communes membres,
- Organiser une coopération entre la MEL et les communes membres afin de renforcer les mécanismes de mutualisation et de mise en réseau,
- Permettre aux communes non dotées de moyens d'impression de se tourner vers les services de l'imprimerie métropolitaine ou d'autres communes membres, en compléments des prestataires extérieurs.

L'intérêt pour la ville de Wattrelos d'adhérer à ce dispositif, dans un cadre descendant (accès à l'imprimerie métropolitaine sans partage des moyens d'impression de la ville) est de permettre l'accès à des produits d'impression non gérés en interne (kakemonos, grandes affiches, impression 3D), ainsi qu'à un potentiel de reproduction de masse sur des durées contraintes. L'intérêt est également financier : tout en conservant des moyens internes d'impression, et donc une autonomie de fonctionnement, la ville de Wattrelos allège les contraintes budgétaires liées au gros renouvellement des machines, et va pouvoir réfléchir au redimensionnement de son unité de production.

Il est proposé au Conseil municipal :

1. D'approuver le projet de mutualisation des moyens d'impression avec la Métropole Européenne de Lille,
2. D'approuver le règlement général de mutualisation des moyens d'impression,
3. D'imputer les dépenses correspondantes aux coûts de prestation, dans la limite des crédits votés au budget,
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention descendante avec la MEL.

### **Monsieur le Maire**

Merci Monsieur DE MATOS.

C'est important ce que vous avez dit sur la délibération n° 20 pour qu'on comprenne bien que nous ne lâchons pas la proie pour l'ombre et que nous améliorons nos capacités d'interventions. Nous les renforçons en utilisant une contribution métropolitaine sans nous dévêtir, si j'ose dire, de nos propres moyens, c'est le souhait de cette Administration Municipale.

Je n'ai pas été saisi de demande d'intervention.

Rapport n° 19 – Règlement de fonctionnement des établissements d'accueil du jeune enfant

POUR : 43 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

Rapport n° 20 – Adhésion au réseau Métropolitain des moyens d'impression entre la Métropole Européenne de Lille et ses communes membres -Adoption du règlement général de mutualisation des moyens d'impression et de la convention

POUR : 43 VOIX  
CONTRE : / VOIX  
ABSTENTION : / VOIX

Avant de clore la séance, je vous rappelle que vous pouvez consulter le registre synthétisant les décisions prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par cette séance, la Ville se sera dotée, en une heure et demie, d'un budget qui va lui permettre de conduire à la fois ses investissements, de faire fonctionner ses services, tout en baissant ses impôts. C'est un beau résultat et un beau travail.

Pour fêter cela, dommage que nous n'ayons pas de possibilités de convivialités parce que je suis persuadé que, sinon, Guy-Noël LEMAY et Gilbert CHARLES auraient été heureux de nous payer un verre. Ils en souffrent compte tenu des restrictions des contraintes sanitaires.

Bonne soirée à toutes et à tous.

Merci

La séance est levée à 19 heures 35.

Dominique BAERT, Maire	
Myriam DE SMEDT	
Sébastien FITAMANT	Procuration à M. BAERT
Michèle COQUELLE	
Henri GADAUT	
Tarik MEKKI	Procuration à Mme OSSON
Zohra REIFFERS	
Karl MONRABAL	Procuration à Mme DE SMEDT
Martine LEBLANC	Procuration à Mme LEMOINE
Gilbert CHARLES	
Myriam LESTIENNE	
Azedine TALEB-AHMED	Procuration à Mme CHANTRIE
Sylvie ZAIDI	Procuration à Mme GUILBERT
J.Philippe DUMOULIN	
Jacques DELFOSSE	
Guy-Noël LEMAY	

Steeve DE MATOS	
Benjamin CAILLIERET	
Annie CHANTRIE	
Emeline BOITTE	<b>Procuration à Mme LESTIENNE</b>
Pascal LUCAS	<b>Procuration à Mme COQUELLE</b>
Basma HAMMAMI-BELAID	<b>Procuration à M. GADAUT</b>
Béatrice DUJARDIN	<b>Procuration à M. LEMAY</b>
Laureen LEMOINE	
Rabah DAHMANI	
Paméla GUILBERT	
Steven MARROUKI	<b>Procuration à M. DAHMANI</b>
Catherine OSSON	
Océane LEVEQUE	
Lina DJAFER-CHERIF	<b>Procuration à M. DUMOULIN</b>
Veysal KIRAZ	<b>Procuration à M. CAILLIERET</b>
Laura DELPLANQUE	<b>Procuration à M. DELFOSSE</b>

<b>Brice WETE-MATOUBA</b>	<b>Procuration à M. DE MATOS</b>
<b>Michel DEBAETS</b>	
<b>Christophe RICCI</b>	
<b>Marjorie DELRUE</b>	
<b>Denis CROIGNY</b>	<b>Procuration à M. RICCI</b>
<b>Sophie FELIX</b>	<b>Procuration à Mme DELRUE</b>
<b>Messaoud CHAYANI</b>	<b>Procuration à M. RICCI</b>
<b>J.François SOYEZ</b>	
<b>Abdel DENFER</b>	<b>Procuration à M. SOYEZ</b>
<b>Marjory FARACI</b>	<b>Procuration à M. SOYEZ</b>
<b>Axelle DELANNOY</b>	<b>Procuration à M. CHARLES</b>